

Courrier à l'attention des professeurs stagiaires affectés dans l'académie de Grenoble

Madame, Monsieur,

Vous êtes lauréat(e) d'un concours de recrutement des personnels enseignant ou d'éducation 2021 (CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, CPE) et vous avez été affecté(e) dans l'académie de Grenoble. A partir de la rentrée scolaire, vous effectuerez un mi-temps dans un établissement scolaire et vous poursuivrez votre formation à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'académie de Grenoble sur votre autre mi-temps. Nous vous adressons toutes nos félicitations et nous nous réjouissons de vous accueillir prochainement en formation.

Votre inscription à l'INSPE est obligatoire. La procédure se fait en 2 étapes : vous devez d'abord **candidater**, afin que nous puissions vous ouvrir une autorisation d'inscription, puis vous **inscrire à l'INSPE**.

En fonction de votre discipline et de votre département d'affectation, ces démarches se feront soit auprès de l'Université Grenoble Alpes (UGA), soit auprès de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Vous devrez obligatoirement suivre votre formation sur le site de formation correspondant à votre département d'affectation.

- Si vous êtes lauréat(e) dans l'une des disciplines suivantes : *allemand, documentation, économie-gestion, éducation musicale et chant choral, espagnol, italien, lettres classiques, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la terre, sciences industrielles de l'ingénieur, arts plastiques, philosophie, sciences biologiques et sciences sociales appliquées, sciences et techniques industrielles et arts appliqués*, ou lauréat(e) CPE, vous devrez candidater puis vous inscrire à l'UGA, auprès du service Formation de la composante INSPE.
- Si vous êtes lauréat(e) dans l'une des disciplines suivantes : *sciences physiques et chimiques, PLP mathématiques-sciences physiques et chimiques, PLP lettres-langues, PLP ou lettres-histoire-géographie*, vous devrez candidater puis vous inscrire auprès du service de scolarité centrale de l'USMB à Chambéry.
- Si vous êtes lauréat(e) dans l'une des disciplines suivantes : *anglais, éducation physique et sportive, histoire-géographie, lettres modernes, mathématiques*, votre site d'inscription dépend de votre département d'affectation :
 - Si vous êtes affecté(e) en Isère, en Ardèche ou en Drôme, vous devrez candidater puis vous inscrire à l'UGA, service Formation de la composante INSPE.
 - Si vous êtes affecté(e) en Savoie ou en Haute Savoie vous devrez candidater puis vous inscrire à l'USMB auprès du service de scolarité centrale de Chambéry.

Vous trouverez dans les deux pages suivantes les procédures à suivre en fonction de votre affectation et des diplômes dont vous êtes titulaires.

Dans tous les cas, pensez à consulter régulièrement le site internet de l'INSPE (<https://inspe.univ-grenoble-alpes.fr/>) pour retrouver toutes les informations utiles pour votre année de formation à l'INSPE

Vous relevez d'une candidature, puis d'une inscription à l'UGA

Cas N° 1 : Vous êtes titulaire d'un Master 1 c'est votre diplôme le plus élevé

Vous devrez vous connecter sur [l'application e-candidat de l'UGA](#) **entre le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF SECOND DEGRE ou MEEF ENCADREMENT EDUCATIF
- puis, Master Métiers de l'enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **GRENOBLE - M2A MEEF**

Cas N° 2 : Vous avez validé partiellement un Master 2 MEEF (quelques UE)

Vous devrez vous connecter sur [l'application e-candidat de l'UGA](#) **entre 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF SECOND DEGRE ou MEEF ENCADREMENT EDUCATIF
- puis, Master Métiers de l'enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **GRENOBLE - M2A MEEF**

Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un Master 2, ou d'un titre équivalent ou supérieur

Vous devrez vous connecter sur [l'application e-candidat de l'UGA](#) **entre le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF SECOND DEGRE ou MEEF ENCADREMENT EDUCATIF,
- puis, DU Formation adaptée enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **GRENOBLE - DU MEEF**

Cas N° 4 : Vous avez passé le concours en tant que dispensé(e) de titre

Vous devrez vous connecter sur [l'application e-candidat de l'UGA](#) **entre le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF SECOND DEGRE ou MEEF ENCADREMENT EDUCATIF,
- puis, DU Formation adaptée enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **GRENOBLE - DU MEEF**

Vous relevez d'une candidature, puis d'une inscription à l'USMB

Cas N° 1 : Vous êtes titulaire d'un Master 1 c'est votre diplôme le plus élevé

Vous devez vous connecter sur [l'application E-candidat USMB](#) entre **le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF Second Degré (SD)
- puis, Master Métiers de l'enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **CHAMBERY - M2 MEEF Second Degré (alternant)**.

Cas N° 2 : Vous avez validé partiellement un Master 2 MEEF (quelques UE)

Vous devez vous connecter sur [l'application E-candidat USMB](#) entre **le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF Second Degré (SD)
- puis, Master Métiers de l'enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **CHAMBERY - M2 MEEF Second Degré (alternant)**.

Cas N° 3 : Vous êtes titulaire d'un Master 2, ou d'un titre équivalent ou supérieur

Vous devez vous connecter sur [l'application E-candidat USMB](#) entre **le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF Second Degré (SD),
- puis, DU Formation adaptée enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **CHAMBERY - DU MEEF Second Degré**

Cas N° 4 : Vous avez passé le concours en tant que dispensé(e) de titre

Vous devez vous connecter sur [l'application E-candidat USMB](#) entre **le 15/07/2021 et le 22/07/2021**. Vous sélectionnerez

- la formation MEEF Second Degré (SD),
- puis, DU Formation adaptée enseignement
- puis, pour le parcours vous concernant, la ligne **CHAMBERY - DU MEEF Second Degré**

Vous pourrez par la suite vous inscrire et transmettre vos pièces justificatives en ligne. Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.univ-smb.fr/wp-content/uploads/2020/02/deve-modalites-m2a-et-du-meef.pdf>

Dans tous les cas, si vous n'êtes pas en mesure de faire acte de candidature avant le 22 juillet, vous pourrez vous connecter sur eCandidat entre le 24/08/2021 et le 10/09/2021.